



**MAIRIE DE BORDEAUX**

# **CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC**

---

**Procès-verbal de la séance du  
28 MARS 2011 A 15 H 00**

**LA SEANCE EST OUVERTE à 15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE  
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX.**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,

**M. LE MAIRE. -**

Mes chers collègues la séance est ouverte.

Je voudrais d'abord au nom du Conseil Municipal rendre hommage à la mémoire de Paul LAGOURGUE qui a été, vous le savez, notre collègue dans ce Conseil de 1983 à 2001. Il a également siégé à la Communauté Urbaine. Il suivait de très près les questions budgétaires.

C'était un élu qui était très assidu aux travaux des commissions et à l'ensemble des réunions de travail. Il avait un caractère marqué, bien sûr, mais toujours dans un excellent état d'esprit fait de combativité mais aussi de respect, et il savait se montrer attentif aux valeurs de dialogue et d'estime réciproque.

Je voudrais transmettre à sa famille, notamment à ses deux filles, toutes nos condoléances.

Je vous invite à observer à sa mémoire une minute de silence.

*(L'assemblée observe une minute de silence)*

Merci.

Je voudrais aussi évoquer devant vous la situation au Japon. Nous sommes tous bouleversés par le drame épouvantable que vit ce pays ami, le tremblement de terre, le tsunami et aujourd'hui le désastre nucléaire qui est loin d'être, hélas, maîtrisé.

Le peuple japonais souffre avec beaucoup de dignité et beaucoup de courage dans des conditions terribles.

Nous avons manifesté notre solidarité par une aide d'urgence envoyée par la France. Nous sommes toujours disponibles pour continuer à l'aider, notamment sur le plan scientifique et technique dans le domaine nucléaire.

Nous avons ici à Bordeaux, notamment à l'université, un certain nombre de citoyens japonais à qui nous pensons tout particulièrement.

Je voudrais là encore vous inviter à observer un petit moment de recueillement à la mémoire des dizaines de milliers de victimes japonaises.

*(L'assemblée observe un moment de recueillement)*

Je vous remercie.

Pour passer à une partie de nos travaux moins douloureuse et même tout à fait joyeuse je voudrais saluer la réélection de deux de nos collègues au Conseil Général de la Gironde, Jacques RESPAUD et Pierre LOTHAIRE que nous félicitons tous les deux de leur succès.

(Applaudissements)

Je voudrais également devant le Conseil Municipal adresser mes félicitations à Pascale AVARGUES, qui, vous le savez tous, est la Directrice de notre Direction de l'Organisation et de l'Informatique. Elle vient de se voir décerner le prix européen 2011 du Meilleur Directeur des Services Informatiques dans l'option Management de l'Innovation et du Changement.

Ce prix est attribué par la Commissaire Européenne en charge de la société du numérique et la Direction du MBA de L'INSEAD WORLD. Il est donc revenu à la Direction de l'Organisation et de l'Informatique de la Mairie de Bordeaux.

Je crois qu'on peut féliciter Pascale AVARGUES pour cette brillante distinction.

(Applaudissements)

Je voudrais aussi évoquer d'un mot le succès de la Semaine Digitale qui a été organisée à Bordeaux, qui a été marquée par de très nombreuses réunions, de très nombreux événements dans des domaines différents. Je soulignerais tout particulièrement ce qui a été fait en matière de « e-Education », d'éducation électronique, puisque Bordeaux avec maintenant 75 tableaux numériques est une des villes de France les mieux équipées dans ce domaine.

C'est une réussite. L'ensemble des enseignants qui bénéficient de cet équipement l'apprécie. Il y a une forte motivation et une forte demande qui s'exerce. Les enfants apprécient beaucoup cela.

Nous avons attiré à Bordeaux 53 villes venues de France pour partager notre expérience. C'est un point que je voulais souligner.

Je voudrais enfin souligner le succès de l'Université de Bordeaux dans la procédure du grand investissement national. Notre Université qui a déjà bénéficié du plan Campus, vous le savez, qui concerne essentiellement sa modernisation immobilière, s'est fortement mobilisée pour présenter les dossiers.

Cela a d'abord été le cas dans le premier appel d'offres appelé « Equipex », Equipement d'excellence, où plusieurs projets bordelais ont été retenus. Je ne vais pas en donner la liste intégrale.

Cela vient de se produire à nouveau avec l'autre appel d'offres qui porte sur les Laboratoires d'excellence, « Labex ». 100 laboratoires ont été labellisés au niveau national et Bordeaux en a obtenu 5 sur les 8 projets que notre université avait présentés. C'est donc un score très satisfaisant.

Le premier de ces laboratoires d'excellence est un laboratoire d'archéologie de Bordeaux 3.

Le deuxième qui s'appelle « BRAIN » est un laboratoire de neurosciences.

Le troisième, « COTE », concerne les éco-systèmes côtiers. C'est un laboratoire du Professeur Boudou.

Le quatrième, « TRAIL » concerne l'imagerie translationnelle.

Et enfin le cinquième « AMADEUS » porte sur les matériaux et les systèmes.

C'est donc une brillante victoire.

Je voudrais aussi signaler, sans crier victoire prématurément, que l'Université de Bordeaux figure sur 17 candidatures parmi les 7 projets présélectionnés pour les initiatives d'excellence.

Les initiatives d'excellence c'est le nouveau nom d'universités d'excellence, donc c'est le projet qui englobe l'ensemble de l'Université. Il va de soi que si Bordeaux figurait dans les 7 universités d'excellence françaises ce serait pour nous une excellente nouvelle. Nous nous en réjouissons pour nos universitaires et pour nos étudiants, mais aussi pour la Ville puisque le rayonnement de son université est un facteur essentiel de son rayonnement tout court.

Donc bravo à l'Université de Bordeaux, à ses chercheurs et à ses étudiants.

M. HURMIC a demandé la parole.

**M. HURMIC.** -

Une minute, si vous le permettez, Monsieur le Maire, d'abord pour vous vous remercier de nous avoir permis de rendre collectivement hommage aux victimes du Japon.

Pour ajouter que si nous sommes à environ 10.000 km de Fukushima, nous sommes quand même à 45 km d'une centrale nucléaire, la centrale nucléaire du Blayais, il ne faut pas l'oublier.

Même si les situations ne sont jamais comparables, je note que les arguments qui, hier défendaient le nucléaire au Japon, sont exactement les mêmes que ceux qui permettent de justifier encore dans notre pays, qui est champion en la matière, une industrie nucléaire omniprésente. Des risques jugés hier au Japon totalement impensables sont vraisemblablement aussi impensables en ce qui concerne nos propres centrales nucléaires.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je me suis permis de vous signaler, mais sans doute le saviez-vous déjà, qu'il existe autour de la centrale nucléaire du Blayais un plan particulier d'intervention qui est mis en place par les autorités préfectorales au moindre incident ou au moindre accident.

C'est avec stupeur que nous avons découvert que ce plan particulier qui est d'ailleurs imposé par la loi, en l'occurrence par un décret de 2005, ne concerne qu'un minuscule périmètre – je l'ai sous les yeux – de 15 km autour de la centrale.

Il va de soi que s'il y avait le moindre incident ou accident autour de cette centrale les populations bordelaises seraient naturellement en première ligne pour pouvoir bénéficier des mesures de sécurité qui sont imposées par ce plan. C'est notamment la prise de comprimés d'iode, etc., vous le savez.

C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé par courrier très officiellement, Monsieur le Maire, si vous pouviez user de votre influence pour intervenir auprès des autorités préfectorales pour demander que ce périmètre particulier d'intervention puisse être étendu au-delà de ce rayon ridicule de 15 km et puisse concerner également l'agglomération bordelaise.

J'ajouterai enfin que l'extension de ces périmètres d'intervention a déjà été préconisée par l'OMS suite à l'accident de Tchernobyl, qui a demandé à ce que les états européens se dotent de périmètres d'intervention beaucoup plus ambitieux que ceux dont ils sont jusqu'à présent dotés.

Nous pensons également qu'en attendant les mesures de vérification, c'est-à-dire ce qu'on appelle les « stress-tests » qui sont actuellement demandés par Bruxelles et que la France s'est engagée à réaliser, nous pensons que dans l'attente même du résultat de ces « stress-tests » qui sont destinés à éliminer les centrales nucléaires les plus anciennes, les plus vulnérables, la nôtre qui est presque aussi ancienne que celle de Fessenheim risque d'être concernée par une telle mesure, mais nous considérons qu'en attendant, par mesure de sécurité, pour rassurer totalement les Bordelais, il serait bien que ce petit périmètre d'intervention puisse être étendu à l'ensemble de notre agglomération.

Voilà la suggestion que je vous ai faite par courrier tout à l'heure Monsieur le Maire, que je voulais ici publiquement et solennellement rappeler à l'occasion de l'hommage mérité que nous venons de rendre à l'égard du peuple japonais.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. J'ai bien reçu votre lettre que vous m'avez remise ce matin. Je la transmettrai aux autorités préfectorales, cela va de soi.

Ma position dans ce domaine est très claire, il faut la transparence maximum, que toutes les informations disponibles soient communiquées à la population, et que toutes les études ou les vérifications rendues nécessaires par le drame japonais puissent être menées dans les plus brefs délais, et là aussi rendues publiques.

M. RESPAUD

**M. RESPAUD. -**

Monsieur le Maire, je m'associe totalement au courrier que nous a transmis tout à l'heure M. HURMIC et à la réponse que vous faites. C'est vrai que jusqu'à maintenant la plus grande partie du danger du nucléaire ça paraissait être les déchets. Maintenant on sait que la prévention est nécessaire et qu'il faut beaucoup plus de contrôles. Donc je me réjouis de cette demande d'extension du périmètre d'intervention.

Je pense également qu'il faudra aller vers plus de pouvoirs au CLIN(?) qui est chargé de cette prévention, et qu'il faut très rapidement entreprendre deux choses – je regrette que ça ne soit pas dans la motion – :

- d'une part c'est de rehausser les digues. Il y a déjà eu des incidents lors d'une précédente inondation. On a vu que malgré les précautions prises au Japon les digues ont été largement insuffisantes. Je crois qu'il faut dès maintenant rehausser les digues ;

- d'autre part il faut rehausser également les routes d'accès à la centrale, sinon en cas de problèmes on risque d'avoir de très gros problèmes.

Voilà les deux remarques que je voulais faire sur cette demande d'extension du périmètre du plan d'intervention.

**M. LE MAIRE. -**

M. MAURIN

**M. MAURIN.** –

Nous nous associons également à cette demande de vigilance en mettant l'accent évidemment sur la prévention, et en mettant l'accent sur un autre aspect qui n'apparaît pas dans le courrier de M. HURMIC, c'est sur l'aspect de la maîtrise publique.

En effet, un des renseignements de la catastrophe japonaise est également la livraison au privé d'un certain nombre de prérogatives. Lorsque l'on veut assurer la sécurité pleinement il faut que la maîtrise publique soit la meilleure possible.

C'est en tout cas ce sur quoi nous allons travailler pour l'ensemble de notre dispositif nucléaire français. Merci.

**M. LE MAIRE.** –

M. MARTIN

**M. MARTIN.** –

Monsieur le Maire, je ne doute pas que le gouvernement tire toutes les leçons du drame qui s'est passé au Japon, j'en suis convaincu. Des audits ont été promis. Je suis convaincu que le numéro deux du gouvernement, comme il vient de l'indiquer, agira dans toute la transparence nécessaire. Nos concitoyens ont droit à cette transparence.

Personnellement, pour l'instant je suis moins alarmiste que vous. J'attendrai cet audit qui va être fait dans les conditions que l'on sait, c'est-à-dire avec une extrême rigueur.

**M. LE MAIRE.** –

Merci mes chers collègues. En tout cas, comme je l'ai dit, je saisirai les autorités compétentes, et sur la base des réponses qui me seront faites je vous ferai une communication pour faire le point des mesures prises ou à prendre.

**Désignation du secrétaire de séance**  
**Procès-verbal de la séance du 28 février 2011**

**M. LE MAIRE.** –

Nous avons d'abord à approuver le procès-verbal de la séance du 28 février.  
Y a-t-il des observations ? (Aucune)  
Il est donc adopté.

**M. LE MAIRE.** –

Je vais passer la parole à Mme Laetitia JARTY qui va assurer le secrétariat de la séance.

***DELEGATION DE M. Hugues MARTIN***

**D -20110118**

## **Vote des taux d'imposition 2011. Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La réforme de la taxe professionnelle qui entre totalement en application en 2011, sans aucun effet direct sur la ville de Bordeaux, n'a pas permis aux services de l'Etat de communiquer les bases d'imposition prévisionnelles dans le même délai qu'habituellement.

Pour cette raison, il ne nous est pas possible de les faire figurer, ainsi que leur évolution, dans cette délibération.

Cependant, depuis de nombreuses années, la politique fiscale de la Ville de Bordeaux se caractérise par sa modération.

En effet, les taux d'imposition sont maîtrisés et leurs niveaux, s'ils paraissent élevés sont largement compensés par une politique d'abattement de la taxe d'habitation parmi les plus favorables de France.

La modération fiscale se mesure aussi par la comparaison de l'évolution des taux d'imposition. De 2000 à 2009, ceux de notre Ville ont évolué de 4,6% alors que la moyenne d'augmentation des grandes villes françaises s'élevait à 12%.

En 2010, la hausse moyenne des taux d'imposition des 41 plus grandes villes françaises était de +2,8%, à Bordeaux les taux n'ont pas augmenté (0%).

Pour cette année 2011, sont annoncées de nouvelles augmentations des taux d'imposition des grandes villes à la suite du gel global des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

En effet, les dotations des plus grandes villes vont baisser pour favoriser la péréquation en faveur d'autres collectivités. A Bordeaux, la baisse serait d'environ 1,5 M€.

Cependant, la politique municipale, caractérisée par des investissements toujours en hausse (+ 54% en 10 ans), produit son effet attractif illustré par une population municipale toujours croissante et donc de nouveaux contribuables.

En 2008, dernier chiffre connu, la population de Bordeaux a augmenté de plus de 700 personnes alors que celle de la CUB baissait globalement de 266 habitants. De 1999 à 2008, la population municipale s'est enrichie de 20 500 nouveaux habitants.

*Séance du lundi 28 mars 2011*

Cet effet population et la maîtrise de nos coûts de fonctionnement, malgré la baisse des dotations de l'Etat, nous permettent, cette année encore, de ne pas augmenter nos taux d'imposition.

	2009	2010	2011
<b>Taxe d'habitation</b>	22 ,98 %	22 ,98 %	<b>22 ,98 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	28,10 %	28,10 %	<b>28,10 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	86,59 %	86,59 %	<b>86,59 %</b>

Je vous remercie de bien vouloir approuver le maintien des taux d'imposition pour l'année 2011

**M. MARTIN. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réforme de la Taxe Professionnelle est entrée en application cette année. Elle n'a pas d'effet, évidemment sur la Ville, mais elle n'a malheureusement pas permis aux services de l'Etat de nous communiquer les bases d'imposition. Pour autant nous avons l'obligation de voter les taux puisque le prochain Conseil Municipal aura lieu dans des délais qui seront dépassés.

C'est pour cette raison que nous n'avons pas fait figurer leur évolution.

Je voudrais simplement vous rappeler, mes chers collègues, la modération qui est la règle dans cette ville. En effet, depuis 1995 les taux d'imposition sont maîtrisés à leur niveau. Ils sont également compensés par une politique d'abattement de la Taxe d'Habitation qui est, je vous le rappelle, parmi les plus favorables de France.

La modération fiscale se mesure aussi par la comparaison de l'évolution des taux d'imposition de 2000 à 2009. Ceux de notre ville ont évolué de 4,6 points, à comparer avec la moyenne d'augmentation des grandes villes françaises qui s'élève à 12%.

En 2010 la hausse moyenne des taux d'imposition des 41 plus grandes villes françaises était de 2,8 points. A Bordeaux les taux n'ont pas augmenté.

C'est donc sur ces bases, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que je vous demande d'accepter de maintenir les taux à leur étiage de l'an dernier, c'est-à-dire augmentation zéro.

**M. LE MAIRE. -**

Merci Monsieur l'Adjoint chargé des finances. Je voudrai vous féliciter et féliciter l'ensemble de l'équipe municipale et nos services puisque c'est la bonne maîtrise de notre budget qui nous permet naturellement de maîtriser les taux.

Je ne veux pas m'engager dans la controverse que nous connaissons depuis 16 ans qui est complètement inutile et stérile. Je rappellerai simplement que nous avons, c'est vrai, des taux élevés pour des raisons historiques. Je me souviens de la situation que j'ai assumée en 1995.

Ce qui est également aussi incontestable c'est que depuis nous avons conduit une politique fiscale exemplaire qui est une des plus modérée de France et qui nous remet aujourd'hui dans sinon la moyenne, du moins dans un classement satisfaisant parmi les très grandes villes.

Toutes ces comparaisons sont extrêmement difficiles à faire puisque tout dépend de la répartition des compétences, lorsqu'on est en Communauté Urbaine, avec la Communauté Urbaine et la Ville. Il est évident que si comme dans des agglomérations comme Lyon ou Lille, l'Opéra par exemple était pris en charge par la Communauté Urbaine ça changerait fondamentalement notre classement et nous serions parmi les villes les moins imposées de France.

Mais enfin ce débat, je le répète, est stérile. Ce qui compte c'est la tendance, l'évolution, c'est la maîtrise. Elles sont tout à fait incontestables.

Si on ajoute à cela qu'une forte proportion des foyers bordelais du fait de notre politique d'abattement à la base et d'abattement pour charges familiales est généreuse, donc une proportion très importante de ces foyers n'est pas concernée par la fiscalité locale. De ce point de vue-là l'effort de répartition juste des charges est évidemment très marqué dans notre collectivité.

Je ne doute pas maintenant que nous allons avoir un flux d'attaques toujours sur les mêmes thèmes, mais je pense qu'elles laissent les Bordelais tout à fait sereins parce que lorsqu'ils regardent leur feuille d'impôt, au moins en détail, ils voient bien quelle est la colonne qui ne bouge pas et quelles sont les colonnes qui bougent. Je ne reviendrai pas sur cette polémique. C'est incontestable là aussi parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le débat est ouvert.

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, tout le monde ne doit pas recevoir les mêmes feuilles d'imposition, parce que moi je peux vous dire que quand ils reçoivent leur feuille d'imposition, souvent concernant la part de Bordeaux ils sursautent. Vous, vous ne sursautez pas.

Moi je peux vous dire en tout cas que tout le monde voit bien, même si les taux n'augmentent pas, qu'il y a une hausse et que cette hausse est en grande partie due à l'impôt communal.

Stabilité des taux, vous nous dites aujourd'hui. Oui, heureusement car si les taux des impôts locaux ne bougent pas ils sont quand même suffisamment élevés.

Et quand même un des résultats de la campagne stérile que vous dénoncez, Monsieur le Maire, c'est que vous reconnaissez aujourd'hui que les taux sont élevés. Vous dites : c'est un héritage historique. Lisez les rapports que vous nous présentiez il y a quelques années, ça n'y était pas. Vous nous disiez qu'à Bordeaux finalement les taux étaient faibles. Maintenant vous le reconnaissez, mais vous dites : on a des abattements particulièrement forts, les plus favorables en France.

Non. Les impôts sont élevés à Bordeaux : oui. La politique d'abattement par rapport au reste de la France est forte : non. Je le regrette.

Je rappelle le document que vous avez été contraint de nous fournir avec le budget qui compare le produit des impositions directes par rapport à la population à Bordeaux, c'est-à-dire ce qui est payé, y compris les abattements.

Qu'est-ce qu'on constate dans ce document que vous nous avez fourni il y a quelques mois, Monsieur le Maire ?

On constate que le produit des impositions directes par rapport à la population sur Bordeaux est de 750 euros, et que la moyenne nationale de la strate est de 600 euros. C'est le Ministère de l'Intérieur qui nous le dit.

## *Séance du lundi 28 mars 2011*

Ce qui veut dire qu'un Bordelais paie donc 25% de plus qu'un Rennais, qu'un Lyonnais ou qu'un Toulousain. 25% de plus.

Et même cette année, la progression fiscale qui a été fixée, que vous nous avez communiquée, déterminée par le budget, est de 2,23%, c'est-à-dire bien plus élevée que le taux d'inflation cette année ou que le taux d'élévation des salaires ou des traitements de la fonction publique.

Donc vous féliciter du maintien des taux dans ce cadre-là c'est quand même indécemment.

Ce que vous devriez ajouter c'est que les Bordelais vont payer de plus en plus comme usagers. Je l'ai dit, c'est un festival de hausses conseil municipal après conseil municipal. Les Bordelais en ont conscience également. Le prix de repas dans les cantines, le prix d'entrée dans les piscines des clubs seniors, du péri-scolaire, tout augmente !

Ce qui était gratuit devient payant. L'animation des clubs seniors devient payante, l'utilisation des équipements sportifs par les clubs d'entreprise, par les collégiens de Bordeaux qui paient l'investissement en tant que Bordelais et qui vont payer pour pratiquer le sport ! On paie deux fois, comme contribuable et comme usager !

Mais le machiavélisme, Monsieur le Maire, est porté à son comble en matière de stationnement. C'est un véritable impôt nouveau que vous prélevez sur les résidents des quartiers périphériques qui n'ont pas d'autre solution que de stationner sur la voie publique. La taxe de stationnement c'est un nouvel impôt qui s'ajoute à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Pendant ce temps, effectivement, il y a un certain nombre de prélèvements auxquels vous faites référence. 1,5 milliard d'euros est ponctionné sur la Ville de Bordeaux au titre de la péréquation de notre collectivité.

Mais vous ne dites pas tout, moi, M. MARTIN, j'aurais bien aimé que ça soit dans le rapport, 1 million d'euros parce que la situation du logement social se dégrade sur Bordeaux car notre taux de SRU stagne.

En 2001 nous avions un taux de 15,2% de logements locatifs sociaux sur Bordeaux. En 2011, 10 ans après, alors que vous nous dites partout qu'on augmente le logement social, on est à 15,18. Il manquait au total 5722 logements sociaux en 2001, il en manque aujourd'hui 6404, et nous versons donc à l'Etat en contrepartie de la non réalisation de nos objectifs une ponction de 950.000 euros.

Voilà cette situation de Bordeaux qui n'est pas brillante. Alors c'est vrai que c'est beaucoup plus critique que celle qui nous a été présentée par le rapporteur, mais nous la tenons pour réelle. Elle parle des faits. Ce n'est pas une vue de l'esprit. On est dans une situation difficile au niveau fiscal.

Ce à quoi il faudra ajouter un certain nombre de promesses électorales que vos candidats ont été amenés à faire : la piscine verte, de nouvelles résidences d'artistes qui ne sont budgétées nulle part pour le moment. Je ne sais pas quand ça sera compris dans notre budget, mais ça risque d'accroître nos difficultés dans la Ville de Bordeaux.

Je pense qu'il faudra qu'on change un jour ou l'autre de politique dans cette ville. Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -  
M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous félicitons du maintien des taux au regard des difficultés financières auxquelles sont confrontées un très grand nombre de familles bordelaises. Mais on ne doit pas oublier que cette stabilité masque deux choses.

Premièrement, l'augmentation de la fiscalité pour chaque contribuable à hauteur de 2% des bases, votée par le parlement.

Deuxièmement, une augmentation globale de la masse fiscale et de sa part dans nos recettes en raison de l'augmentation même de la démographie.

Je n'ai de plus pas tout à fait la même analyse et le même optimisme que notre rapporteur sur le recul des contributions de l'Etat, qui, je le rappelle, ne sont que des compensations par l'Etat soit d'un impôt local qui a été supprimé, soit de décisions unilatérales d'exonération qu'il a prises.

C'est pourquoi le gel des dotations qui se traduit par une perte nette de 1,5 million d'euros, et beaucoup plus si l'on tient compte de l'inflation, est totalement inacceptable pour nous.

En effet, cela masque une façon de voir la fiscalité qui ne tient pas compte notamment des profits, en particulier ceux du CAC 40 qui sont passés de 47 à 80 milliards l'année dernière.

Le transfert d'une fiscalité du monde économique et financier vers les ménages est selon nous injuste et au final improductif. C'est pourquoi les élus communistes à tous les échelons de notre pays s'y opposent.

Enfin je pense que cette réduction des dotations de l'Etat et son cumul au fil des prochaines années vont amputer les possibilités d'intervention de notre collectivité en faveur de la population, en particulier celle qui en aurait le plus besoin. Merci.

**M. LE MAIRE.** -  
Merci.

**M. PAPADATO.**  
M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, les taux n'augmenteront pas cette année. Compte tenu de la situation économique et sociale de notre pays nous ne pouvons qu'approuver cette décision.

Je me permettrai tout de même quelques remarques.

Tout d'abord sur la rédaction de cette délibération. Il y est dit que les taux d'impositions paraissent élevés. Curieuse formulation, soit ils sont élevés, soit ils ne le sont pas.

Comme vous avez encore du mal à reconnaître qu'ils sont élevés sur Bordeaux, en tout cas sur le papier – vous venez de le reconnaître à l'oral mais dans la délibération c'est encore flou - vous nous dites qu'ils sont largement compensés par une politique d'abattement, ce qui confirme donc le fait qu'ils sont élevés sur la Ville. De l'art de dire les choses sans le dire.

Ce qui est certain c'est qu'avec les bases d'imposition notifiées par l'Etat, les Bordelais verront leur feuille d'impôt s'alourdir mécaniquement.

Si on rajoute à cela les augmentations de tarifs pour les services municipaux : crèches, écoles, équipements sportifs et culturels, ce n'est pas sûr que les Bordelais s'y retrouvent.

En ce qui concerne les ressources, il est certain qu'avec l'augmentation classique des bases et l'augmentation de la population constatée dans toutes les grandes villes centres, les rentrées fiscales pour notre ville seront en augmentation. C'est du reste les raisons pour lesquelles nous nous opposons systématiquement à toute hausse de taux d'imposition sur notre ville tant que ce phénomène persiste.

En effet, nous assistons ces dernières années à une ruée vers les villes centres. Bordeaux s'inscrit dans ce phénomène. Les villes ont perdu des habitants pendant de longues années, mais depuis 1990 la périphérie a perdu de son charme et les habitants recherchent la proximité et se rapprochent des centres urbains. Bordeaux comme toutes les grandes villes de France bénéficie de ce phénomène et gagne donc des habitants. Plus de 20.000 habitants de plus depuis 1999. Comme il est noté dans cette délibération, qui dit : plus d'habitants, dit plus de ressources fiscales.

En ce qui concerne les abattements fiscaux nous ne nous lancerons pas dans cette bataille de chiffres. Les comparaisons entre villes sont assez délicates.

Nous avons peut-être à relever un point. Nous avons noté qu'à Lyon, par exemple, il existe un abattement supplémentaire de 10% voté à partir de 2010 pour les personnes handicapées ou invalides. C'est une nouvelle possibilité d'abattement offerte par la loi de 2008 que très peu de grandes villes appliquent, qu'il serait intéressant que vos services mettent en route dès l'année prochaine.

Pour finir, si je crois à l'intérêt des investissements je ne crois pas au fait que c'est la croissance des investissements qui produit un effet attractif sur la population comme il est dit dans la délibération, en tout cas pas des investissements comme le grand stade, ou alors peut-être, effectivement, des investissements comme la piscine verte de M. MOGA.

Je crois que l'investissement est nécessaire pour couvrir ou pour anticiper les besoins d'une population toujours plus croissante.

Abstention de notre groupe sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

**M. ROUVEYRE**

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez décidé de geler les taux d'imposition, mais comme le disait Jacques RESPAUD vous avez augmenté tout le reste. Je prendrai un exemple précis, peut-être que M. PALAU pourra me répondre, c'est celui de REGAZ.

Lors de la dernière assemblée générale de REGAZ, M. PALAU vous avez proposé que le bénéfice à partager entre les actionnaires se monte à 5,86 millions d'euros. Cela a pu surprendre sur les bancs de l'assemblée générale, car jusqu'ici les bénéfices reversés aux actionnaires étaient généralement, après diverses affectations, d'environ 3,5 millions. 3,8 millions pour l'année 2009, 3,5 millions en 2008, 3 millions en 2007.

La question a donc été posée de savoir pourquoi il était décidé d'augmenter cette part quand par exemple il était possible de l'affecter ailleurs : investissements, réserves diverses, je ne sais quoi.

Il a été répondu que cette augmentation a vocation à aider financièrement la Ville de Bordeaux et son budget, puisque la Ville de Bordeaux est principal actionnaire. Sachant qu'elle détient 51% de la société, elle perçoit bien évidemment 51% des bénéfices partagés, soit sur l'exercice 2010 un peu plus de 2 millions d'euros.

Autrement dit, les difficultés budgétaires de la Mairie de Bordeaux ont une influence directe sur la politique globale de la société REGAZ.

Il est donc curieux que lorsqu'il s'agit de définir l'augmentation du prix du gaz, par exemple, le Conseil Municipal ne soit pas consulté. Il y a une perméabilité d'un côté, mais une étanchéité de l'autre.

C'est d'autant plus surprenant, M. PALAU vous confirmerez sans doute, qu'en même temps que les résultats d'exploitation de la société REGAZ augmentent de plus de 3 millions - on passe me semble-t-il d'un peu plus de 18 millions à 22 millions - alors que les résultats affectés aux actionnaires augmentent sensiblement, la société ne décide pas de pratiquer une politique de modération tarifaire.

Alors certes aujourd'hui on gèle les taux d'imposition, mais M. PALAU, là encore vous confirmerez sans doute, la société REGAZ a programmé une augmentation du prix du gaz comprise entre 5 et 7%.

Ma question, Monsieur le Maire : ne croyez-vous pas judicieux en ces temps de grandes difficultés pour de nombreux usagers qu'il serait utile de geler la redistribution des bénéfices aux actionnaires pour en faire peut-être profiter le plus grand nombre en n'augmentant pas le prix du gaz ?

**M. LE MAIRE.** -

M. MARTIN

**M. MARTIN.** -

Je crois que M. ROUVEYRE a raison, il serait temps de raser gratis dans cette ville.

Pour le reste, rien de nouveau sous le soleil, toujours les mêmes remarques, toujours les mêmes critiques, toujours les mêmes commentaires.

Pas un mot, je le déplore quant à moi, sur la maîtrise des dépenses. Nos agents font des efforts extraordinaires en gestion, ce qui n'obère en rien la qualité des prestations pour les Bordelaises ou les Bordelais, notamment dans les priorités définies par le Maire : la petite enfance, les crèches, les écoles. Pas un mot, Mesdames, Messieurs de l'opposition pour féliciter cette formidable administration qu'est la nôtre.

Je voudrais dire, moi, aux Bordelaises et aux Bordelais qu'à travers vos remarques il suffit qu'ils regardent effectivement leur feuille d'impôt.

M. MAURIN a parlé des 2 points d'augmentation des bases. C'est national, M. MAURIN vous le savez bien, vous l'avez d'ailleurs dit parce que vous, en général vous êtes intègre dans ce que vous dites, vous n'avez pas d'arrière-pensée, ou pas trop, contrairement à d'autres.

Pour les promesses, moi j'en ai entendu d'autres qui ont fait des résultats calamiteux compte tenu de leur situation. On verra si elles seront tenues le moment venu.

**M. LE MAIRE.** -

M. PALAU

**M. PALAU.** -

Monsieur le Maire, évidemment je ne reconnais rien de ce que M. ROUVEYRE nous a déclaré tout à l'heure.

D'abord je voudrais rappeler que les résultats de REGAZ sont de bonne qualité pour deux raisons. La première c'est un effet climatologique qui a été favorable l'hiver dernier. La seconde c'est que contrairement au Conseil Général, REGAZ gère l'entreprise et gère ses budgets de fonctionnement. Donc évidemment quand on augmente de fait le volume de gaz vendu, la différence c'est de la marge pure.

L'autre remarque que je voudrais faire à M. ROUVEYRE c'est que personnellement je ne suis pas choqué que l'actionnaire majoritaire ait eu un dividende, d'autant que cette bonne gestion ne date pas d'hier pour ce qui est de REGAZ.

Donc ça veut dire quoi ?

Ça veut dire que les réserves légales aujourd'hui de REGAZ sont totalement dotées, donc il me paraît logique que les actionnaires puissent récupérer le dividende, d'autant que cela n'obère en rien notre capacité de développement et d'investissement. Vous le verrez dans les mois et les années qui viennent, REGAZ a de ce point de vue-là un projet extrêmement ambitieux.

Dernier sujet, le tarif du gaz. M. ROUVEYRE adressez-vous à vos collègues élus au Parlement Européen pour en changer la règle. Merci.

**M. LE MAIRE. -**

Merci mes chers collègues. Ce débat ne va pas se prolonger outre mesure. On connaît les arguments des uns et des autres. Juste deux chiffres.

Vous savez qu'aujourd'hui, compte tenu de la réforme territoriale, les deux collectivités qui prélèvent des impôts sur les ménages ce sont les départements et les villes. Il y a une réalité incontournable. Les taux de la Ville de Bordeaux sont bloqués depuis plusieurs années. Le taux du Conseil Général cette année augmentera à nouveau de 2% comme les années précédentes, ces 2% s'ajoutant naturellement à la réévaluation des bases du fait de la loi de finance qui concerne toutes les collectivités, donc ça fait 4%. Je crois que ce point est clair.

Enfin il faut se rappeler que ce qui est prélevé sur le contribuable bordelais c'est environ 170 millions d'euros d'impôts par la Ville et 100 millions par le Département. Tous les ans les Bordelais payent 100 millions d'euros au Département. C'est la loi. Je ne m'en offusque pas. Mais enfin sur la répartition de la charge fiscale ce sont des chiffres qu'il faut bien avoir en tête lorsqu'on commente les feuilles d'impôts.

Je mets aux voix les taux d'imposition.

Qui est d'avis de les approuver ?

Avis contraires ?

C'est tout à fait extraordinaire de voir des élus voter contre l'augmentation du taux zéro... Je crois que ça ne doit se passer dans aucune autre collectivité. C'est dire l'esprit de sectarisme qui caractérise ici certains. Qu'on sanctionne à la limite...

Ah ! Les Verts s'abstiennent. C'est un sursaut de bon sens. Il est extrêmement difficile de voter contre un taux zéro...

(Brouhaha)

Si, si, on a voté. C'est clair. La majorité a voté oui. Le groupe communiste et le groupe socialiste ont voté contre et le groupe Vert s'est abstenu.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

**D -20110119**

**Exonération de taxe foncière sur le bâti pour les constructions universitaires du Plan Campus . Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article 1382 du code général des impôts (CGI) prévoit notamment que les immeubles qui sont incorporés gratuitement au domaine de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements publics, en vertu d'une convention, sont imposables jusqu'à l'expiration de celle-ci.

Cependant il exonère sous certaines conditions, et ce, pendant toute la durée du contrat, les immeubles construits dans le cadre de contrats de partenariat public privé (PPP), et qui, à l'expiration du contrat, sont incorporés au domaine de la personne publique conformément aux clauses de ce contrat.

L'article 38 de la loi de finances rectificative de 2010 complète ce dispositif. Il insère, au Code Général des Impôts, un article 1382 D qui permet, de manière facultative, aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les constructions universitaires dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée par l'Etat aux établissements scientifiques d'enseignement supérieur, lorsque ces derniers ont conclu des contrats sur ces biens conférant des droits réels à un tiers. L'exonération, par ailleurs non compensée par l'Etat, est applicable pendant toute la durée du contrat.

Cet aménagement concerne essentiellement les rénovations effectuées dans le cadre d'un dispositif proposé par la Caisse des dépôts et consignations, qui s'apparente aux PPP mais qui ne fait pas intervenir d'acteurs privés.

L'Université de Bordeaux, dans le cadre de l'opération campus, aura recours à ce type de montage financier.

Aussi, dans le cadre de notre soutien permanent à l'Université de Bordeaux et afin d'aider à ses réalisations immobilières lui permettant de conserver sa réputation de pôle d'excellence, cette disposition réduirait le coût de l'opération immobilière.

Le montant de cette exonération accordée par la Ville est estimé à 0,35 M€ (valeur 2010) par an, durant toute la durée du contrat.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, d'accorder l'exonération permanente de taxe foncière sur les propriétés bâties par application de l'article 1382 D du CGI, à compter du 1er janvier 2012, aux immeubles visés au même article.

**M. MARTIN.** -

Merci M. RESPAUD de me laisser la parole que m'a donnée le maire.

Un dossier très intéressant pour l'université qui, comme le rappelait le maire tout à l'heure, est actuellement très en pointe, qui fait un travail extraordinaire. Il s'agit de l'exonération de la taxe foncière puisque les textes nous y autorisent, ce qui va permettre d'abonder un certain nombre de crédits sur le cadre bâti de l'université.

Le montant de cette exonération est estimé à 350.000 euros.

Très bonne opération me semble-t-il.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, « Monsieur 100 millions d'euros d'impôts »

(Rires - Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Il faut bien se défouler un peu. Ça met de l'ambiance.

**M. RESPAUD.** -

Je trouve inadmissible les propos que vous tenez, Monsieur le Maire ! C'est vrai que vous avez le micro. Vous en profitez tellement... Ce que je regrette c'est le mépris !

(Exclamations - Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Ce mépris, vous le paierez un jour ou l'autre.

(Exclamations - Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Je me permets de saluer respectueusement votre épouse dans les tribunes du public qui anime la claqué. C'est très bien. C'est une très bonne organisation !

**M. RESPAUD.** -

Je ne vous reproche pas de manipuler votre tribune, Monsieur le Maire !

**M. LE MAIRE.** -

Si dire la vérité, c'est-à-dire que le Conseil Général augmente de 2% par an et qu'il prélève 100 millions d'euros par an c'est vous manquer de respect, eh bien je continuerai à dire la vérité ! C'est la vérité pure et simple !

**M. RESPAUD.** -

Depuis que vous avez fait vos études la loi a changé, donc vous vous trompez...

**M. LE MAIRE.** -

Ça ce n'est pas du mépris...

**M. RESPAUD.** -

Vous devriez faire de la formation continue...

(Exclamations – Rires - Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Il y a beaucoup d'animation. Je vous remercie du respect que vous manifestez à vos collègues en les invitant à retourner à l'école ! Je ne me suis jamais permis de le faire à votre égard !

**M. RESPAUD.** -

Par contre je rejoins tout à fait ce qu'a dit M. MARTIN tout à l'heure...

**M. LE MAIRE.** -

Pour une fois c'est très bien.

**M. RESPAUD.** -

Sur un point...

**M. MARTIN.** -

Il était temps !

**M. RESPAUD.** -

C'est la compétence de vos personnels dans la qualité de la gestion. C'est bien pour ça que je me battais contre les privatisations que vous faites ! Si on a un personnel aussi compétent, pourquoi privatiser ? C'est un débat réel !

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD, sur l'exonération de la taxe foncière, le dossier 119, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

**M. RESPAUD.** -

Non.

**M. LE MAIRE.** -

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ?

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Nous sommes favorables à toute coopération, voire à des coopérations financières entre établissements publics, à deux réserves près.

D'abord il n'est pas acceptable que ces contributions financières se substituent à la responsabilité première de l'Etat qui a la compétence de l'enseignement et de légalité de traitement des territoires sur le plan éducatif. Aussi les comptes financiers du PRES universitaire doivent nous apporter la garantie d'un effort croissant de l'Etat.

La deuxième réserve est celle d'un appui à un partenariat public / public. Je prends acte et je m'en félicite qu'en fait ça sera véritablement un PPP public. Mais si demain des intérêts privés étaient intégrés à ce montage nous demanderions une révision de notre décision et une suppression de cette exonération.

**M. LE MAIRE.** -

M. REIFFERS

**M. REIFFERS.** -

Monsieur le Maire, c'est juste pour rappeler à M. MAURIN ce que je lui dis souvent. A l'heure actuelle on peut reprocher beaucoup de choses à l'Etat mais pas de se désengager sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous avez déjà évoqué le succès de notre université aux investissements à venir, et par ailleurs les crédits de fonctionnement et d'investissement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont encore augmenté cette année.

Donc c'est vraiment un faux débat.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Pour cette exonération qui s'abstient ? M. MAURIN vous votez pour ? Merci.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20110120**

**Association Centre d'Orientation Sociale. Emprunt de 500.000 € auprès de la Caisse des Dépôts. Garantie de la Ville.**

**Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 24 janvier 2011, l'association Centre d'Orientation Sociale, dont le siège social est situé 52 rue de l'Arbre-Sec 75001 PARIS, a sollicité la garantie de la Ville de Bordeaux pour le remboursement d'un prêt PLAI d'un montant de 500 000 euros destiné au financement de la restructuration d'un immeuble situé 195-197 rue de Pessac à Bordeaux en maison-relais. Cette structure permettrait d'héberger 15 personnes en situation de forte exclusion au sein de 11 logements.

Ce prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations serait garanti identiquement à hauteur de

50 % par la Ville de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde.

Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant du prêt	500 000 euros
Durée totale du prêt	20 ans
Echéances	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel	1,55 %
Index	Livret A
Taux annuel de progressivité	0 %

La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité est fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Afin de protéger les intérêts de la Ville dans le cadre d'une mise en jeu de la garantie, une hypothèque sera prise sur la maison-relais appartenant à cette association.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour notre collectivité dans le cadre de sa politique en faveur du logement et du renforcement du lien social, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à la requête qui vous est présentée, et d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Article 1 :**

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie à l'association Centre d'Orientation Sociale pour le remboursement à hauteur de 50 %, soit 250 000 euros, d'un emprunt de 500 000 euros que l'association Centre d'Orientation Sociale se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Article 2 :**

Les caractéristiques de ce prêt PLAI sont les suivantes :

Montant du prêt	500 000 euros
Durée totale du prêt	20 ans
Echéances	Annuelles
Taux d'intérêt actuariel	1,55 %
Index	Livret A
Taux annuel de progressivité	0 %

La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité est fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Ville de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt soit 20 ans, à hauteur de 50 % et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association.

**Article 3 :**

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

**Article 4 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5 :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Bordeaux et l'association Centre d'Orientation Sociale réglant les conditions de la garantie et à signer l'acte d'affectation hypothécaire ainsi que tout document afférent à cette opération.

## CONVENTION

Entre

**La VILLE DE BORDEAUX**

Et

**L'association COS**

Entre les soussignés :

Monsieur le Maire de la Ville de Bordeaux agissant au nom de ladite Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du

, reçue par Monsieur le Préfet de la Gironde le

d'une part,

Monsieur Jean ARIBAUD, Président de l'association COS, dont le siège social est situé 52, rue de l'Arbre-Sec 75001 PARIS, habilité aux fins des présentes par le Conseil d'Administration du 14 Décembre 2010.

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 :**

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie pour le remboursement à hauteur de 50 % soit 250 000 euros d'un emprunt de 500 000 euros que l'association se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné au financement de la restructuration d'un immeuble situé 195-197 rue de Pessac à Bordeaux en maison-relais pour l'hébergement de personnes en situation de forte exclusion.

### **Article 2 :**

Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant du prêt	500 000 euros
Durée totale du prêt	20 ans
Echéances	Annuelles
Taux d'intérêt	1,55 %
Index	Livret A
Taux annuel de progressivité	0 %

La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité est fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Ville de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 50 % et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association.

**Article 3 :**

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :**

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5 :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et à signer l'acte d'affectation hypothécaire ainsi que tout document afférent à cette opération.

**Article 6 :**

La Ville de Bordeaux sera mise en possession, dès leur établissement, des tableaux d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances d'intérêts et d'amortissement.

L'association s'engage à prévenir le Maire de Bordeaux deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances, et lui demander de les régler en ses lieu et place.

Les décaissements ainsi faits par la Ville de Bordeaux seront imputés à un crédit ouvert à cet effet.

Ils seront remboursés par l'association dès que celle-ci sera en mesure de le faire. Elle devra donc prendre toutes dispositions utiles pour apurer sa dette dans les moindres délais tout en assurant l'équilibre de son exploitation.

**Article 7 :**

Les opérations poursuivies par l'association COS, au moyen des emprunts qu'elle réalisera avec la garantie précitée, seront retracées dans des comptes spéciaux ouverts dans la comptabilité existante, et arrêtés à la fin de chaque année.

**Article 8 :**

Un compte d'avances communales sera ouvert dans les écritures de l'association COS.

Il comportera :

*Au crédit* : le montant des versements effectués par la Ville de Bordeaux en vertu des articles 1 et 2, majorés des intérêts calculés sur la base du taux des emprunts consentis par la Caisse des Dépôts aux départements et communes, au jour où lesdits versements ont été effectués.

*Au débit* : le montant des remboursements effectués par l'association.

**Article 9 :**

A toute époque, l'association devra mettre à la disposition de représentants désignés par le Maire de Bordeaux, toutes pièces justificatives et livres comptables permettant d'effectuer l'examen de sa comptabilité, et, d'une manière générale, de s'assurer de la régularité de ses opérations.

Le rapport annuel sur la situation de l'association, ainsi que les budgets et comptes, devront être adressés chaque année, dès leur approbation par l'association à Monsieur le Maire de Bordeaux.

Les représentants du Maire de Bordeaux procéderont, au moins une fois par an, à la vérification des opérations et des écritures de l'association, d'après les comptes rendus moraux et financiers, le bilan de l'année écoulée, et le projet de budget en cours.

**Article 10 :**

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts qui en font l'objet, et s'il y a lieu, jusqu'à ce que le compte d'avances soit soldé.

**Article 11 :**

Tous les droits ou frais auxquels pourra donner lieu la présente convention sont à la charge de l'association COS.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux  
L'Adjoint au Maire

Pour l'association COS  
Le Président

**M. MARTIN.** -

Pas de problème. Il s'agit de garantir un prêt de 500.000 euros auprès de la Caisse des Dépôts pour édifier une maison relais. Donc c'est une affaire tout à fait intéressante.

Comme à l'habitude la Ville prendra une hypothèque. Donc pas de risque.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Pas d'interventions ?

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Simplement une question. Je me demandais pourquoi cette garantie n'était pas plutôt accordée par la Communauté Urbaine ?

**M. MARTIN.** -

Parce qu'il y a d'autres garanties qui sont demandées par d'autres collectivités. Nous sommes l'une des collectivités qui a été sollicitée.

**M. LE MAIRE.** -

En général les garanties sont multiples, effectivement.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Merci.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20110121**

**Contrat de coproduction entre la ville de Bordeaux et la SA TV7 Bordeaux. Réalisation et diffusion de programmes courts. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la SA TV7 Bordeaux ont identifié l'intérêt de coproduire une nouvelle information au service des Bordelais et des usagers de la ville, utile à l'ensemble des habitants de la zone de couverture de TV7.

TV7 et la Ville de Bordeaux vont ainsi reprendre en 2011 la production d'un rendez-vous à la découverte de la ville axé sur le vivre ensemble à Bordeaux. Cette nouvelle rubrique intitulée « Une minute de bonheur en ville » mettra en scène deux personnages, deux jeunes Bordelais usagers de la ville, un garçon et une fille.

A pied, à vélo ou en tramway, ils partent à la découverte des lieux emblématiques qui participent à l'animation sociale, culturelle et sportive de Bordeaux ou des sites qui contribuent à son rayonnement. Sur un ton décalé, ils peuvent aussi bien présenter un service ou une démarche qui améliore le cadre de vie des Bordelais qu'annoncer la venue d'un événement. Les informations pratiques relatives au sujet abordé seront insérées dans la rubrique.

La présentation sera dynamique, très identifiable par son habillage graphique corrélé à l'identité graphique de la Ville.

Afin d'accentuer la présence de la rubrique au sein de la grille des programmes, la durée ainsi que la périodicité de diffusion seront modifiées. Il s'agit de réaliser une rubrique par semaine soit 30 numéros en 2011 d'avril à décembre, à l'exception des mois de juillet et août qui sont consacrés à la diffusion de « best of ». Chaque rubrique, d'une durée de une minute, est diffusée 21 fois par semaine.

La dépense afférente à ce programme dont le montant s'élève à 65 000 euros HT sera imputée sur le budget de la Ville (Direction de la communication compte 62 28).

A cette occasion, un contrat de coproduction stipulant les obligations des différentes parties a été établi. Le contrat de coproduction ci-après a pour objet de définir les modalités de toutes les opérations relatives à la préparation, la réalisation, la production, la diffusion, et l'exploitation de ce programme.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le contrat de coproduction dont le projet est annexé,
- à verser à la SA TV7 Bordeaux la somme de 65 000 euros HT pour un exercice annuel dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (Direction de la communication compte 62 28).

## CONTRAT DE COPRODUCTION

### ENTRE LES SOUSSIGNES

La société **TV7 Bordeaux, SA** au capital de 101 346 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° B 424580298, ayant son siège social au 73 avenue THIERS à Bordeaux (33100), représentée par Monsieur Alain PEREZ en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommée "**TV7**"

D'une part,

**ET**

**LA VILLE DE BORDEAUX**, représentée par son maire, Monsieur **Alain JUPPE**, habilité aux fins des présentes par délibération n°.....du conseil municipal du ..... 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le .....

Ci-après dénommée "**LA VILLE DE BORDEAUX** "

D'autre part.

Il a été préalablement convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

La Ville de Bordeaux et TV7 Bordeaux envisagent de coproduire une information aux services des Bordelais et des usagers de la ville, et utile à l'ensemble des habitants de la zone de couverture de TV7.

Ceci ayant été convenu, il est arrêté ce qui suit :

**ARTICLE I : OBJET**

TV7 et la Ville de Bordeaux coproduisent une série de rubriques, ci-après dénommées le "Programme", diffusées à la télévision, dont le titre et les caractéristiques artistiques et techniques sont les suivantes :

- TITRE PROVISOIRE ou DEFINITIF : « 1 minute de bonheur en ville »
- GENRE : Programme court [Rubrique d'information thématique axée sur le bien vivre ensemble à Bordeaux]
- AUTEUR : TV7 (avec le concours de LA VILLE DE BORDEAUX)
- FREQUENCE : hebdomadaire
- DUREE : 1 minute
- NOMBRE DE NUMEROS : 30 numéros par an
- DATE DE DEBUT DE DIFFUSION : avril 2011
- LIEU(X) DE TOURNAGE : Bordeaux
- MODE DE TOURNAGE : 6 journées de tournage pour l'ensemble des 30 rubriques, soit 5 tournages par journée de production, en unité de lieux.
- POST PRODUCTION ET HABILLAGES : deux journées par rubrique
- NOMBRE DE DIFFUSIONS : 21 diffusions (3 diffusions par jour sur 7 jours) par numéro (+ rediffusions en Juillet- Août)

Toutes ces caractéristiques sont considérées comme essentielles et déterminantes de la présente convention.

Le choix du réalisateur, des équipes techniques et des bandes sonores musicales avec ou sans paroles appartient à TV7 en concertation avec LA VILLE DE BORDEAUX.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de toutes les opérations relatives à la préparation, la réalisation, la production, la diffusion, et l'exploitation du programme ci-dessus désigné et/ou des éléments qui le composent.

Ce partenariat relève de l'article 3-4 du code des marchés qui exclut du champ d'application du code les « contrats qui ont pour objet l'achat, le développement, la production ou la coproduction de programmes avec des organismes de radiodiffusion ». Cette exclusion concerne aussi bien les organismes de radiodiffusion sonore que visuelle, donc sur support télévisuel.

**ARTICLE II : DUREE**

LE PRESENT ACCORD PRENDRA EFFET A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011, JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2011, POUR 30 NUMEROS PRODUITS, SOIT UN PAR SEMAINE, A L'EXCEPTION DES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2011.

**ARTICLE III : RESPONSABILITE DE LA COPRODUCTION**

TV7 assure la responsabilité ainsi que la gestion de la production au mieux des intérêts communs.

Les éléments, synopsis, axes de contenus, conducteurs et contacts nécessaires au bon déroulement de la production seront proposés à TV7 par LA VILLE DE BORDEAUX au plus tard 30 jours avant première diffusion.

Les éventuelles validations nécessaires à la programmation d'antenne des rubriques seront effectuées d'un commun accord entre les parties, au plus tard 15 jours en amont la date de première diffusion.

Toute modification de contenu, du fait de la VILLE DE BORDEAUX, nécessitant un nouveau tournage, sera facturée à LA VILLE DE BORDEAUX à la somme forfaitaire de 850 euros hors taxes.

**ARTICLE IV : COPRODUCTION**

4.1 La mission de TV7 sera la suivante :

- Apport en industrie constitué par des prestations définies au paragraphe 5.3
- Préparation du programme en concertation avec un correspondant de production désigné par la Ville de Bordeaux,
- Suivi et organisation de la production aux normes et formats de TV7
- Règlement des différents droits d'auteur,
- Location de matériel,
- Production exécutive et/ou déléguée (tournage par une équipe de trois personnes réalisateur, caméraman, présentateur),
- Habillage et générique,
- Post production,
- Programmation et diffusion.

4.2 – La mission de LA VILLE DE BORDEAUX sera la suivante :

- Préparation, repérage du contenu et choix des sujets,
- Participation à l'élaboration des synopsis et conducteurs des émissions, en collaboration avec TV7.
- Participation financière au titre de la production et de la diffusion, à hauteur de 65 000 € H.T pour 30 numéros produits et diffusés.

**ARTICLE V : BUDGET ET FINANCEMENT DE LA PRODUCTION :**

**5.1** – Le budget global prévisionnel du programme s'élève à 90 000 euros HT pour 30 numéros produits et diffusés.

Dont : 65 000 Euros HT apportés par la Ville de Bordeaux  
Et : 25 000 Euros HT apportés par TV7 en parts d'industrie

**5.2** – Le coût total du programme comprend notamment :

- Les coûts de production
- Les coûts d'habillage d'antenne, de génériques et bandes annonces
- Les coûts de tournage, montage, production et postproduction
- Les frais annexes
- Les coûts de diffusion

**5.3** – Apports de TV7 :

TV7 apporte :

Un montant en parts industrie de 25 000 euros HT pour la partie coûts de diffusion de l'ensemble des programmes.

La responsabilité financière de TV7 est strictement limitée au montant de l'apport susmentionné dans la coproduction.

Garantie de diffusion : 21 diffusions par rubrique sur une semaine

**5.4** – Apports de la ville de Bordeaux :

La ville de Bordeaux apporte :

La participation de LA VILLE DE BORDEAUX pour la part coproduction est fixée, au titre d'une imputation au budget communication de la Mairie de Bordeaux ..... en date du ..... 2011 à la somme de 65 000 H.T, pour 30 numéros produits, au titre des coûts de production, d'habillage d'antenne, de génériques et bandes annonces, de tournage, montage, production et postproduction, et de frais annexes.

Cette participation sera versée mensuellement et forfaitairement au fur et à mesure de la production et/ou de la diffusion des rubriques, à réception de factures de TV7, à hauteur de 7 222 € H.T. par mois pendant 9 mois.

La responsabilité financière de la ville de Bordeaux est strictement limitée au montant de l'apport susmentionné dans la coproduction.

**ARTICLE VI : DROITS DIVERS ET DE TELEDIFUSION**

**6.1** Il est expressément convenu que le contenu du Programme devra respecter les obligations et recommandations fixées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

**6.2** En contrepartie de son apport en moyens de financement, la VILLE DE BORDEAUX bénéficie dès la première diffusion, des droits de diffusion du Programme pour toute opération de promotion de la Ville et sur le site [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr). TV7 fournira un enregistrement du programme pour la diffusion multimédia. La VILLE DE BORDEAUX fera son affaire en ce sens des moyens et technologies nécessaires à l'hébergement, la mise en ligne et la diffusion des Programmes sur son site.

Toute modification, remontage ou compilation des émissions devra être soumis à l'accord exprès et préalable de TV7.

**ARTICLE VII : DUREE ET RENOUELEMENT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 9 mois jusqu'au 31 décembre 2011. Il sera renouvelé tacitement par courrier recommandé avec accusé de réception au minimum trois mois avant son terme, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

**ARTICLE VIII : EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

En cas d'évolution de la réglementation applicable en vigueur, les modifications obligatoires s'intégreront ou se substitueront automatiquement aux présentes, les Parties se rencontreront en ce sens pour aménager de bonne foi le contrat en respectant l'esprit et l'équilibre de l'origine.

**ARTICLE IX : MODALITES DE REGLEMENT :**

L'apport financier de LA VILLE DE BORDEAUX sera effectué par paiement administratif à TV7, sur présentation d'une facture adressée à la Ville de Bordeaux, chaque fin de mois de diffusion.

**ARTICLE X : CONFIDENTIALITE**

La publicité à donner à l'existence du présent contrat sera définie d'un commun accord entre les Parties. Chaque Partie s'interdit de communiquer la teneur du présent contrat à des tiers et s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations techniques et financières reçues de l'autre Partie dans le cadre du présent contrat, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie.

Cette interdiction ne saurait s'appliquer aux demandes formulées par toute administration notamment fiscale, aux autorités judiciaires, à la SACEM et autres organismes collecteurs de droits, ou au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

**ARTICLE XI : ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DE COMPETENCE**

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de différends sur les termes de la présente convention, les parties conviennent de rechercher en priorité un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, les différends auxquels le présent contrat et ses annexes pourraient donner lieu, notamment au sujet de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution, et de leur résiliation, seront du ressort des Tribunaux compétents de Bordeaux.

**ARTICLE XII : RESILIATION**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, TV7 et la Ville de Bordeaux ont la possibilité de résilier le présent contrat avec un préavis de un mois. Si l'initiative de cette résiliation est prise par la VILLE DE BORDEAUX, celle-ci versera à TV7 une indemnité de grille et de rupture anticipée égale à 2 mois, soit la somme de 14 444 euros H.T.

**ARTICLE XIII : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile en l'adresse de leur établissement :

- TV7 : 73, avenue Thiers, 33100 Bordeaux.
- La VILLE DE BORDEAUX : hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le \_\_\_\_\_,

En un exemplaire original et deux copies

**Pour TV7**  
**Monsieur Le Directeur Général**  
**Alain PEREZ**

**Pour LA VILLE DE BORDEAUX**  
**Monsieur le MAIRE**  
**Alain JUPPE**

**M. MARTIN. -**

C'est un contrat de coproduction entre la Ville et TV7 à Bordeaux. Nous avons déjà passé ce type de contrat qui est tout à fait intéressant.

Ces émissions vont s'appeler « Une minute de bonheur en ville ». Des jeunes gens en déplacements doux, en vélo, à pied, etc, vont faire connaître la ville et en faire une présentation très dynamique.

Le coût est de 65.000 euros.

Monsieur le Maire, je crois que les contrats que nous avons passés précédemment avaient donné une excellente impression de qualité.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Personne ne demande la parole là-dessus ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20110122**

**Cession à l'Etat de l'emprise nécessaire à l'extension de l'IUTB Michel de Montaigne. Régularisation du foncier. Autorisation. Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'IUTB (Institut Universitaire Technologique de Bordeaux) Michel de Montaigne, situé Place André Meunier/ rue Jacques Ellul, accueille actuellement sur Bordeaux les sections journalisme et documentation alors que la filière carrières sociales est basée à Talence.

Afin de regrouper sur un même pôle ces deux filières, une extension est en cours de réalisation place André Meunier, au cœur du quartier ancien de Sainte-Croix où sont déjà implantées différentes entités universitaires et culturelles.

Cette opération nécessite la cession par la Ville à l'Etat d'un terrain d'une superficie de 2 273 m<sup>2</sup>, cadastré DI 118, distrait de la Place André Meunier. La Communauté Urbaine, de son côté, vient de régulariser la cession, après déclassement d'une partie de l'emprise, de la rue de l'Abattoir, également nécessaire au projet.

Cette cession a lieu à titre gratuit, en application de la délibération de principe prise le 18 décembre 1995 qui prévoyait la cession de la première tranche et anticipait la réalisation de la seconde.

Une évaluation a été demandée à France Domaine qui, dans son rapport du 2 février 2011, a valorisé le bien à 1 591 100 €.

En application de l'art L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, cette cession est réalisée sans déclassement du domaine public.

En conséquence et afin de régulariser le foncier de cette opération, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**Décider** la cession à l'Etat à titre gratuit du terrain d'assiette de la parcelle cadastrée DI 118 d'une superficie de 2 273 m<sup>2</sup>.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

**M. MARTIN.** -

Ce dossier ne pose pas de problèmes. Il s'agit de la cession d'une emprise pour l'extension de Michel de Montaigne. Là encore une assistance forte à l'université.

Nous leur cédonc un terrain pour une valeur de 1.591.000 euros.

C'est bien normal d'aider l'université quelle qu'elle soit.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20110123**

**Cession au Département d'une emprise destinée à l'agrandissement du collège Cheverus. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Département a programmé la restructuration complète du collège Cheverus. Le site extrêmement contraint et les faibles capacités de construction ont amené le Département à envisager une extension sur les parcelles voisines.

Dans cette perspective la Ville de Bordeaux s'est portée acquéreur de l'immeuble 11 rue de Cheverus appartenant à Sud-Ouest cadastré KH 201 d'une superficie de 261 m<sup>2</sup> environ.

Cet immeuble comporte une vaste cour qui peut être rétrocédée au Département indépendamment de l'immeuble situé en façade sur la rue de Cheverus, référencé au PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux) comme « étant à conserver ».

Dans un rapport en date du 22 février 2011 France Domaine a valorisé cette parcelle à 130 500 €, toutefois conformément aux règles en usage, cette cession interviendra à titre gratuit.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**Décider**

- la cession à titre gratuit au Département d'une partie de la parcelle cadastrée KH 201 pour une superficie de 261 m<sup>2</sup> environ.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.



**M. MARTIN.** -

Idem pour une cession au Département cette fois, pour l'agrandissement du collège Cheverus.

Nous leur cédon's une parcelle d'une valeur de 130.500 euros.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20110124**

**Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'emprises situées Parc de Bacalan. Décision - Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite se porter acquéreur auprès de la Ville des parcelles cadastrées GO 26 pour partie, GO 30, GO 32, GO 58 pour partie, situées rue Achard.

Ces parcelles sont nécessaires à l'aménagement de la voirie interne aboutissant au Parc des Berges de Garonne en prolongement de la rue Arago. Une partie de la parcelle GO 58 a, quant à elle, permis la construction du quai de la ligne B du tramway.

Compte tenu de l'intérêt général qui s'attache à ce projet, cette cession interviendra à titre gratuit, ces acquisitions par la CUB étant à rattacher aux opérations de requalification des espaces publics du quartier de Bacalan, programmées dans le contrat de ville (délibération 2000/118 du 24 novembre 2000).

Le service de France Domaine consulté a, dans un rapport en date du 20 août 2010, valorisé ces parcelles à 350 000€ pour une superficie au sol de 2 646 m<sup>2</sup>.

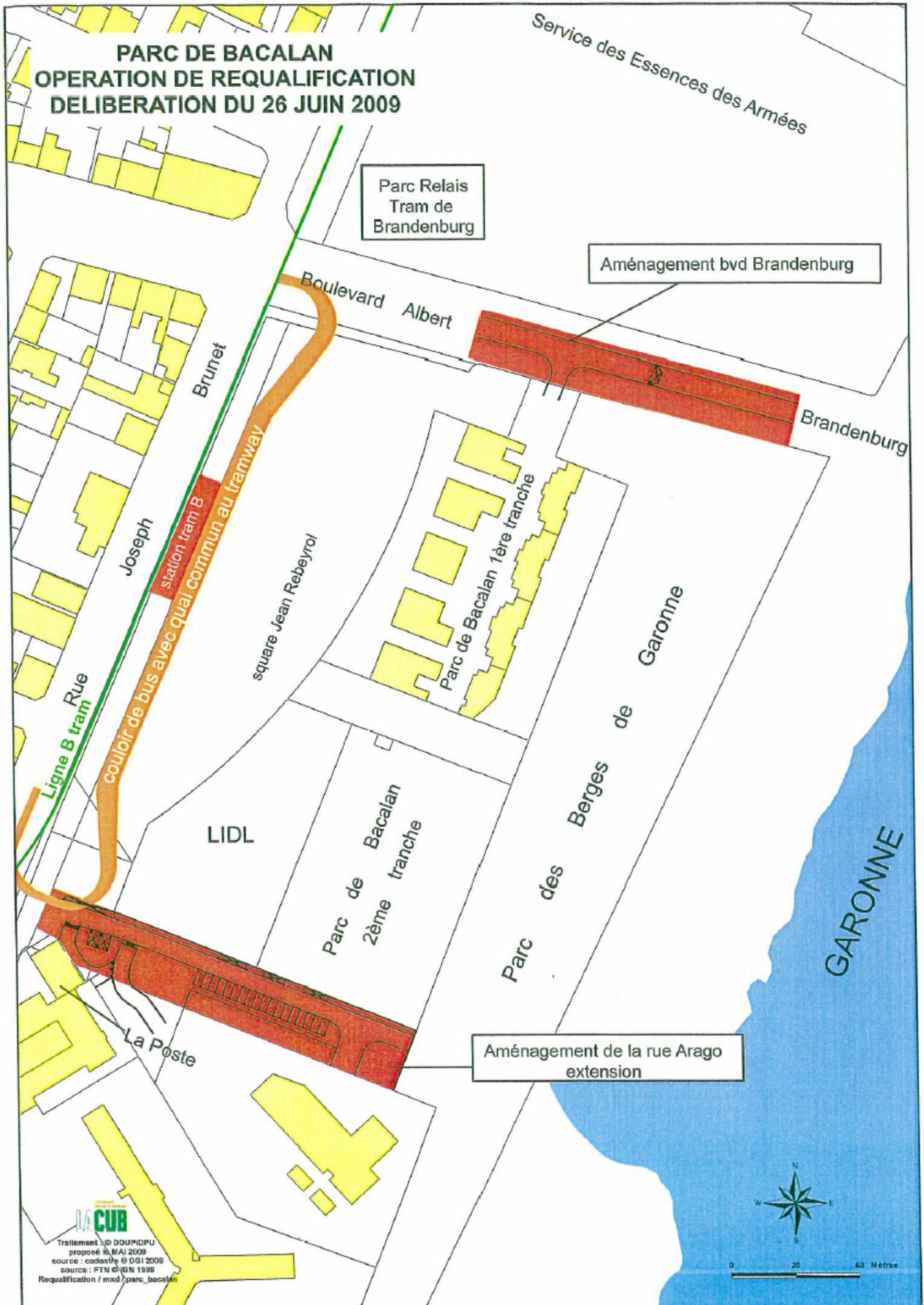
L'opération d'aménagement du parc terminée, la CUB rétrocèdera à la Ville à titre gratuit une partie du Boulevard Albert Brandenburg après déclassement du domaine public d'une emprise correspondant à l'accès piétons au Parc des Berges de Garonne pour lequel elle a compétence.

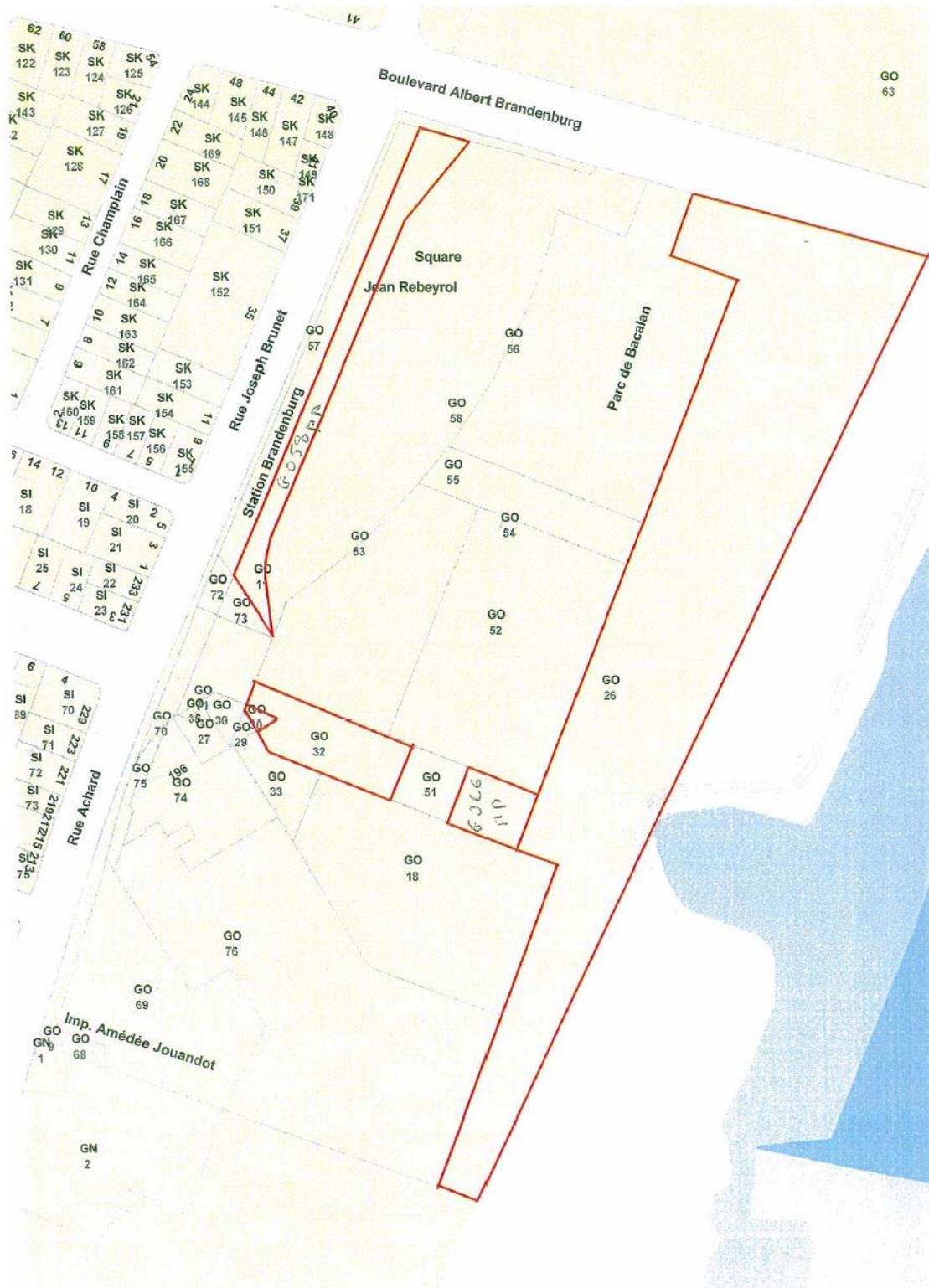
En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**Décider**

- la cession à titre gratuit à la Communauté Urbaine des emprises cadastrées GO 26pp, GO 30, GO 32, GO 58pp.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.





**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20110125**

**Cession à la SEM REGAZ d'emprises situées sur des communes périphériques. Autorisation. Décision.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire de différentes emprises situées en totalité en dehors de la commune de Bordeaux, sur lesquelles sont implantés des postes de détente de gaz.

Ces postes sont gérés par la SEM REGAZ qui se propose d'en devenir propriétaire au prix établi par France Domaine les 20 septembre, 4, 13 et 14 octobre 2010.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Commune de Bègles

Rue Noutary AH 35 →797 m<sup>2</sup> pour 119 550 €

Commune de Ludon - Médoc

Chemin du Roy C 330 →614 m<sup>2</sup> pour 2 000 €

Commune de Cenon

Chemin de Lissandre AZ 121 →18 m<sup>2</sup> pour 540 €

Commune de Lormont

Chemin de Lissandre AT 333 →318 m<sup>2</sup> pour 1 600 €

Commune de Pessac

Rue de l'Avenir BI 580 →153 m<sup>2</sup> pour 22 000 €

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**Décider :**

- la cession à la SEM REGAZ des emprises cadastrées AH 35 sur la commune de Bègles, C 330 sur la commune de Ludon-Médoc, AZ 121 sur la commune de Cenon, AT 333 sur la commune de Lormont, BI 580 sur la commune de Pessac.
- d'ouvrir au budget une recette de 145 690 €.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20110126**

**Echange sans soulte entre la Ville de Bordeaux et la SCI du 19 rue du Noviciat et du 19 rue du Noviciat II d'un terrain situé rue Jacques Ellul. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'une opération foncière, la Ville de Bordeaux est restée propriétaire d'un terrain nu non aménagé et sans affectation, situé le long de la voie nouvelle rue Jacques Ellul.

Sur cette emprise, cadastrée DH 312, d'une superficie de 214 m<sup>2</sup>, la SCI 19 rue du Noviciat et 19 rue du Noviciat II a réalisé une rampe pour les personnes handicapées, pour accéder à ses locaux de la rue du Noviciat.

Afin de régulariser cette situation, il a été proposé un échange sans soulte de terrain, surface contre surface, qui permettra d'intégrer l'emprise de la rampe dans la propriété de la SCI et d'incorporer parallèlement une surface de 46 m<sup>2</sup> environ dans le terrain de la Ville, le rendant ainsi plus facilement aménageable.

La clôture séparative entre les deux terrains sera à la charge de l'acquéreur ainsi que l'établissement du document d'arpentage.

Dans un rapport en date du 21 février 2011 France Domaine a valorisé chaque terrain à 11 500 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

**Décider**

- l'échange sans soulte de deux emprises de 46 m<sup>2</sup> chacune, détachées des parcelles cadastrales DH 312 et DH 47.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange et tous les documents afférents à cette opération.

SOLUTION B

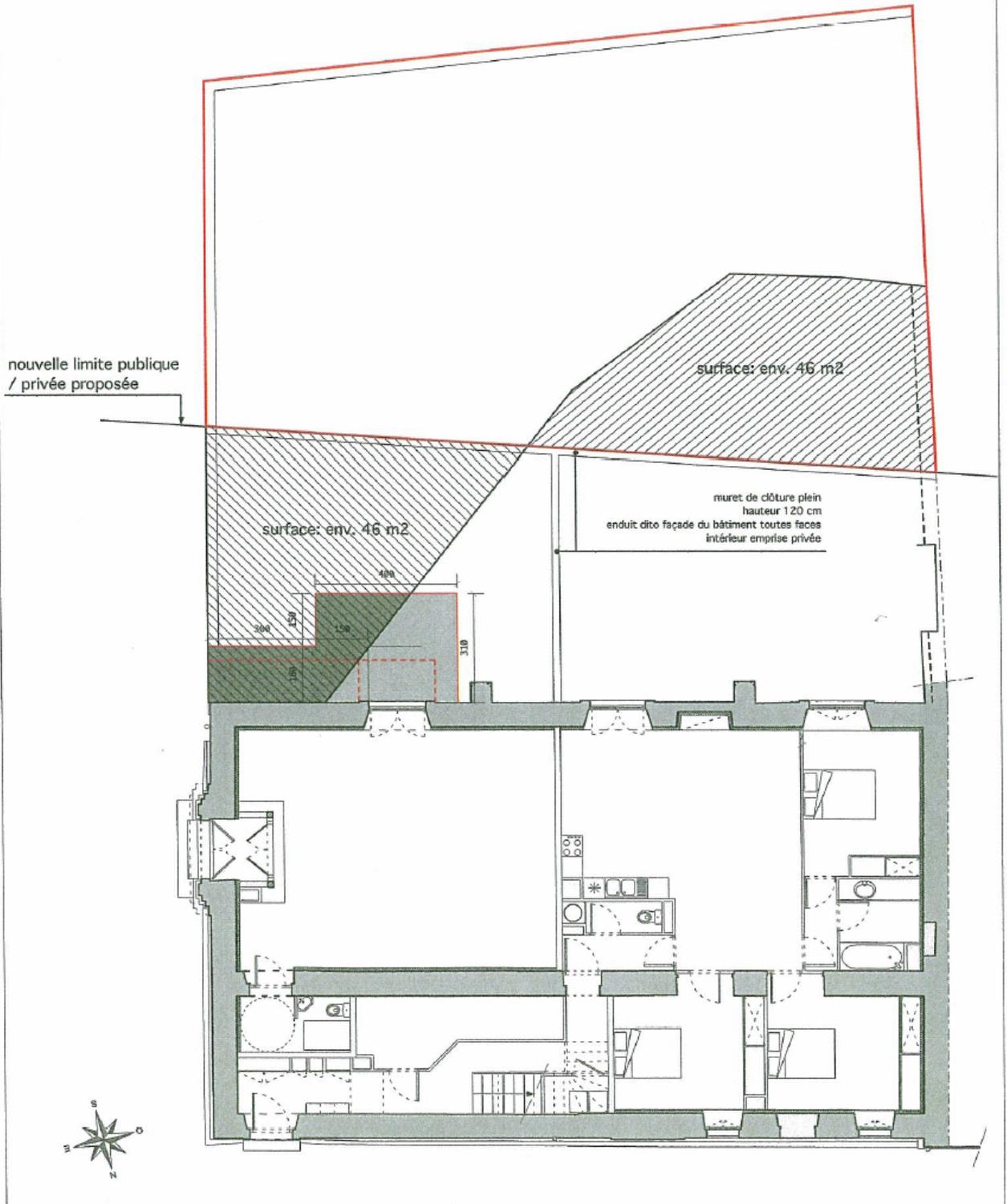
dt: 1/100

LEGENDE

— nouvelle emprise publique

▨ surface acquise

▩ surface cédée



**M. MARTIN.** -

Un échange sans soulte pour permettre de régulariser des terrains.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20110127

## Fonds d'Intervention Local 2011. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 décembre 2010 en a précisé le montant pour l'exercice 2011.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Sud / Centre Ville / Bordeaux Maritime / Caudéran / Bastide / Saint Michel Nansouty Saint Genès, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

### QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2011 : 55 000 euros

Report 2010 : 1 425,07 euros

**Total disponible : 56 425,07 euros**

Montant déjà utilisé : 5 700 euros

Affectation proposée : 23 800 euros

**Reste disponible : 26 925,07 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Syndicat de Défense des Intérêts du Quartier Belcier et Périphérie	Aide au fonctionnement de l'association	600
Les P'tits Gratteurs	Aide à la mise en place d'activités de rue et de concerts	3 000
Atelier des Bains Douches	Aide à la réalisation d'un jardin partagé au cœur du quartier Belcier	3 500
La Halle des Douves	Aide au fonctionnement de l'association	5 000
Friche and Cheap	Participation à la réalisation d'un jardin partagé	1 200
Astrolabe	Aide au financement d'un voyage à Paris pour des jeunes du quartier	2 000
Phénix de Belcier	Aide au fonctionnement de l'association et à la mise en place d'animations	2 000
APIA – Association du Patrimoine Israélite d'Aquitaine	Participation à l'entretien du cimetière israélite situé cours de la Marne	1 500
Pneupno	Aide à la création artistique	5 000
<b>TOTAL</b>		<b>23 800</b>

**QUARTIER CENTRE VILLE**

Crédit 2011 : 51 300 euros

Report 2010 : 31 542,43 euros

**Total disponible : 82 842,43 euros**

Montant déjà utilisé : 4 600 euros

Affectation proposée : 33 000 euros

**Reste disponible : 45 242,43 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
ASAIS – Association de Secteur pour l’Aide à l’Insertion Sociale	Aide à l’organisation d’un stage de premiers secours à destination d’un public précaire	2 000
Association des Riverains du Quartier Ornano Gaviniès	Aide à la mise en place d’animations sur la place Gaviniès	500
Ludoludik	Aide à l’organisation de la « Fête du Jeu de Bordeaux »	500
<b>TOTAL</b>		<b>3 000</b>

<b>Transfert de crédits</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant (en euros)</b>
Mairie de Bordeaux – Direction de la Voie Publique	Aide à la réalisation du marché Place Saint Seurin	30 000
<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>

**QUARTIER BORDEAUX MARITIME**

Crédit 2011 : 50 450 euros

Report 2010 : 1 034,01 euros

**Total disponible : 51 484,01 euros**

Montant déjà utilisé : 21 446,40 euros

Affectation proposée : 3 800 euros

**Reste disponible : 26 237,61 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Demain la veille	Aide à la mise en place d’actions de sensibilisation à la mémoire de quartier, à travers des témoignages et archives, dans le quartier de Bacalan	2 000
Stade Bordelais Section BMX	Aide à l’organisation des « Samedi BMX » dans le quartier des Aubiers	1 000
Association Sportive du Golf de Bordeaux Lac	Aide à l’organisation du 3e Trophée Senior de Golf de Bordeaux Lac les 9 et 10 avril 2011	800
<b>TOTAL</b>		<b>3 800</b>

**QUARTIER CAUDERAN**

Crédit 2011 : 51 500 euros

Report 2010 : 146,71 euros

**Total disponible : 51 646,71 euros**

Montant déjà utilisé : 18 845 euros

Affectation proposée : 7 000 euros

**Reste disponible : 25 801,71 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Société Saint Vincent de Paul	Aide à l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion	7 000
<b>TOTAL</b>		<b>7 000</b>

**QUARTIER BASTIDE**

Crédit 2011 : 40 200 euros

Report 2010 : 596,47 euros

**Total disponible : 40 796,47 euros**

Montant déjà utilisé : 285 euros

Affectation proposée : 3 500 euros

**Reste disponible : 37 011,47 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Vivons la Bastide	Aide au fonctionnement de l'association	500
Association Jeunesse Futsal	Aide au fonctionnement de l'association	1 500
Pas sans l'image, Pas sans le sport	Aide à l'achat de matériel vidéo pour la mise en place d'ateliers d'éducation à l'image	1 000
Les Ateliers de la Création Libre	Aide au renouvellement de matériel informatique nécessaire à la mise en place d'activités culturelles	500
<b>TOTAL</b>		<b>3 500</b>

**QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES**

Crédit 2011 : 50 600 euros

Report 2010 : 167,39 euros

**Total disponible : 50 767,39 euros**

Montant déjà utilisé : 11 250 euros

Affectation proposée : 3 000 euros

**Reste disponible : 36 517,39 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Les P'tits Loups	Aide à l'achat d'équipement pour une Maison d'Assistantes Maternelles	1 500
ASA – Association de Soutien et d'Accompagnement	Soutien aux activités de l'association qui aide à la réinsertion d'anciens détenus	500
Comité des Fêtes de Bienfaisance et de Défense des Intérêts du Quartier Saint-Genès Talence Bordeaux	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>3 000</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

**M. MARTIN.** -

Le FIL ne pose pas de problèmes particuliers.

**M. LE MAIRE.** -

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Une abstention de notre groupe tant que l'affectation des crédits se fera comme il est marqué dans le document selon les propositions des maires adjoints des quartiers concernés.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, ce sera un peu la même chose en ce qui me concerne. J'ai préparé une intervention un peu plus fournie que je voudrais vous livrer puisque nous avons eu la joie de recevoir à la veille du premier tour des élections cantonales - quand je dis nous c'est les habitants de Bordeaux Sud - un petit courrier dans une enveloppe cachetée, ce qui n'était pas anodin, qui nous disait plusieurs choses.

La première :

«J'ai besoin d'Alain MOGA, votre Maire adjoint de quartier, pour représenter Bordeaux Sud au Conseil Général de la Gironde... ».

Ça ce n'était pas un problème, puisqu'on savait que tout l'appareil UMP de la droite bordelaise était derrière Alain MOGA.

Mais ce qui posait plus de problèmes, et je crois que les habitants du Sud de Bordeaux y ont été très attentifs, c'est que vous dites ensuite :

« ... parce que l'action du Conseiller Général est indissociable de celle du Maire Adjoint de quartier pour éviter des combats politiques stériles et favoriser l'intérêt général. »

Je crois que tout le monde dans le Sud de Bordeaux a lu cette phrase, l'a commentée, l'a expliquée, l'a comprise, car on peut comprendre qu'on peut éviter les combats politiques stériles et qu'il faut aller vers l'intérêt général.

Mais ce qui va dans un sens va également dans l'autre, c'est-à-dire que l'action du Maire adjoint de quartier est finalement indissociable de celle du Conseiller Général.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, compte tenu de ce qui s'est passé, des résultats qu'il y a eu sur Bordeaux, je tenais à vous dire que les Conseillers Généraux que nous sommes prêts à participer à l'action de la Mairie sur les quartiers et que je suis prêt à me sacrifier, à être, moi, le porte-parole des habitants de Bordeaux, à être le Maire adjoint de quartier sur Bordeaux-Sud, Mathieu ROUVEYRE également sur le 5<sup>ème</sup> canton, puisque le suffrage universel nous a mis en pôle position.

Donc je souhaitais avoir un engagement de votre part qu'on aille bien vers ça.

Ça me paraît absolument nécessaire quand on voit les résultats qu'il y a eu, la conception que vous avez eue dans cette élection, la confusion qu'a entraîné le lien entre le quartier et le canton qui sont dans le même territoire.

Je crois qu'il serait bien plus simple, plus compréhensible pour l'ensemble de nos concitoyens qu'effectivement ça soit la même personne, et donc nous sommes prêts à nous sacrifier à cet effet, Monsieur le Maire...

(Rires)

**M. RESPAUD.** -

... pour être vos adjoints d'un quartier. Bien sûr ça ne sera pas des adjoints du même type, du 3<sup>ème</sup> type peut-être, donc ça sera des adjoints d'un autre type, mais de véritables adjoints de quartier, ça je peux vous l'assurer, Monsieur le Maire. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

J'attendais avec impatience votre cocorico mais je ne pensais pas qu'on tomberait dans le comique troupier.

(Rires)

**M. LE MAIRE.** -

Je vous ai proposé un poste d'adjoint, malheureusement vous ne l'avez pas voulu. Et surtout il faut respecter la démocratie, M. RESPAUD, et ne pas confondre les élections. Vous n'avez pas été élu dans la majorité du Conseil Municipal, rappelez-vous en bien, et nous en reparlerons en 2014.

Cette facétie étant terminée on en revient au dossier.

Qui vote contre la 127 ?

Qui s'abstient ?

Merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS